

## Approbation n° 22 – 326 du 29 juillet 2022

### **Société : THALES**

Prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 5.000.000.000 €.

### **Nota :**

Le prospectus de base incorpore par référence :

- certaines sections du rapport financier semestriel 2022,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2022 sous le n° D. 22-0249,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2021 sous le n° D. 21-0295,
- la section « Terms and conditions » du prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 20-382 le 5 août 2020 et des prospectus de base qui ont reçu les visas n° 19-308 le 1<sup>er</sup> juillet 2019, n° 18-274 le 29 juin 2018 et n° 17-241 le 30 mai 2017.